

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le QUATORZE OCTOBRE ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du neuf octobre 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

**Excusés** : Messieurs Benjamin BARBIER et Philippe BONNOT

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 septembre
- Choix des coupes en forêt 2020
- Désignation des garants d'affouage 2020 et indemnités
- Prix de l'eau 2020
- Prix de l'assainissement 2020
- Choix entreprise travaux cimetière
- Parution dans Le Sapeur-Pompier Comtois
- Autorisation correction écritures en trésorerie
- Questions diverses :
  - ◆ Nomination agents recenseurs
  - ◆ Salle multi-activités travaux et réunion de commissions
  - ◆ Réunion associations et membres du conseil municipal
  - ◆ Elections municipales du 15 mars 2020
  - ◆ Bulletin municipal
  - ◆ Poteaux rue du Pré Vignot
  - ◆ Peinture logement Lusans
  - ◆ Projets ELAN
  - ◆ Transports de convois éoliens
  - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2019 avec

13 voix pour  
0 voix contre  
0 Abstention

### Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

### **2019-48: Choix des coupes en forêt 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les coupes en forêt pour l'exercice 2020.

## 1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

### POULIGNEY

	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	28R, 30i	X	X	

### LUSANS

	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	18a	X	X	

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf Hêtre.

Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

✓ ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

## 2. VENTE DE GRE A GRE

### a. Contrat d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre des contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

### POULIGNEY

Contrats résineux	Grumes X	Petits Bois X	Bois bûche / Bois énergie
Contrat feuillus	Grumes (hêtre) 24r	Trituration X	

### LUSANS

Contrats résineux	Grumes X	Petits Bois X	Bois bûche / Bois énergie
Contrat feuillus	Grumes (hêtre) X	Trituration X	

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le conseil municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés ; L'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ces mandats.

#### **b. Chablis**

##### **En bloc et sur pied pour Pouligny et Lusans.**

Le conseil municipal souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ; Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **c. Produits de Faible valeur**

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

### **4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES**

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

#### **POULIGNEY**

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	24r, 28r, 30i	X	X

#### **LUSANS**

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	11a, 18a	X	X

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2020 avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

### **2019-49 : Désignation des garants d'affouage 2020 et indemnités**

Les membres du conseil municipal doivent désigner pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, les garants d'affouage.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la nomination en tant que garant d'affouage pour la section de POULIGNEY avec

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- BONNOT Michel
- BREUILLOT Bernard
- DEBOUCHE Yannick
- GAIFFE René

Et la nomination en tant que garants d'affouage pour la section de LUSANS avec

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- DODIVERS Robert
- MERCIER Denis
- ARBEY Daniel

Suite à la nomination des garants d'affouage, le maire précise que les membres du conseil municipal doivent définir le montant de l'indemnité perçue pour les travaux effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- ✓ De fixer à 110 € l'indemnité perçue par les garants pour les travaux réalisés dans la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

### **2019-50 : Prix de l'eau 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'eau pour l'année 2020.

Pour rappel, pour les 4 années écoulées, le tarif avait été fixé à 0.36 € par m3 consommé. Le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le prix à fixer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

- ✓ De fixer le prix à 0.36 € par m3 consommé pour l'année 2020.

### **2019-51 : Prix de l'assainissement 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'assainissement pour l'année 2020.

Pour rappel, pour les 4 années écoulées, le tarif avait été fixé à 0.80 € par m3 d'eau consommé.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le prix à fixer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De fixer le prix à 0.80 € par m3 d'eau consommé pour l'année 2020.

#### **2019-52 : Choix entreprise pour travaux cimetièr**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé les travaux de réfection du cimetière et pose de couvertines par délibération du 11 septembre 2017 et le plan de financement par délibération du 15 janvier 2018.

Pour ces travaux, trois entreprises ont répondu à la demande de prix.

Les résultats sont présentés au conseil municipal :

	SARL RCTB	DÉTOUILLON SARL	SARL PRETOT FRERES
REFECTION MUR CIMETIERE	11 117.70 € TTC	7 986.00 € TTC 3 080.00 € TTC	X
FOURNITURE ET POSE DE COUVERTINE	X	X	7678.80 € TTC

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident, avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De retenir l'entreprise DETOUILLO pour réaliser les travaux de réfection du mur du cimetière, sans la préparation, pour un montant de 7 986.00 € hors taxes.
- ✓ D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tous les documents afférents au bon déroulement de ces travaux.

#### **2019-53 : participation revue officielle des sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs prépare la réalisation de sa revue officielle « Le Sapeur-Pompier Comtois ».

Pour sa prochaine édition, l'Union sollicite la commune pour un partenariat. Les fonds collectés permettent d'assurer le fonctionnement des œuvres sociales des Sapeurs-Pompiers comtois et la formation des jeunes Sapeurs-Pompiers.

En 2018, la commune a participé à cette revue en faisant paraître un encart pour un montant TTC de 276 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation financière.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De participer à cette revue en faisant paraître, un encart de 1/16<sup>ième</sup> de page pour un montant de 276.00 euros TTC.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer le contrat de participation à cette revue et prendre toutes les dispositions relatives à cette participation.

#### **2019-54 : Autorisation écritures en trésorerie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur de la Direction Générale des Finances Publiques dans la ventilation des subventions amortissables entre les communes de l'ex Communauté de Communes de Vaite-Aigremont

lors de la dissolution comptable de celle-ci, ils doivent autoriser la trésorière à procéder aux écritures suivantes :

◆ Débit au compte 1311 pour 344.27 €  
Subventions d'investissement : subventions d'état ou établissement nationaux

◆ Débit au compte 1313 pour 866.62 €  
Subventions d'investissement : subventions du Département

◆ Débit au compte 13931 pour 292.59 €  
Subventions d'investissement transférés au compte de résultat : dotations d'équipement des territoires ruraux

◆ Crédit au compte 1331 pour 342.68 €  
Fonds affectés à l'équipement amortissable ; dotations d'équipement des territoires ruraux

◆ Crédit au compte 13911 pour 229.17 €  
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat : subventions d'état ou établissement nationaux

◆ Crédit au compte 13913 pour 590.63 €  
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat : subventions du Département

◆ Crédit au compte 1068 pour 341.00 €  
Excédents de fonctionnement capitalisés

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ D'autoriser la trésorière à procéder aux corrections précitées.

### **Questions diverses**

#### **Nomination agents recenseurs**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que 2 personnes, Mesdames Vivenot et Bonsignori, ont été choisies par la commune pour procéder au recensement de Pouligny et Lusans sous la direction du coordinateur communal, Alain Mazoyer.

Les foyers sont vivement encouragés à répondre par internet ; des informations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire rappelle toute l'importance de ce recensement puisque les données collectées interviennent en particulier dans les critères d'attribution d'un certain nombre de dotations.

#### **Salle multi-activités travaux et réunion de commission**

La prochaine réunion de la commission est fixée au mardi 22 octobre à 17h30 afin de finaliser les différents documents qui seront à valider par le conseil municipal à la prochaine séance de novembre.

Les portes et fenêtres de la salle multi-activités sont posées, le chauffage ainsi que les panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation.

L'assainissement est en cours de réalisation par les agents techniques de la commune et devrait être opérationnel dans une quinzaine de jours.

Le bâtiment devrait être inauguré en début d'année 2020.

#### **Réunion associations et membres du conseil municipal**

En avril de chaque année, les différentes associations devront fournir leur planning d'occupation de la salle multi-activités, pour les occupations habituelles ainsi que les manifestations diverses, en évitant les week-end de juin à septembre, pour l'année N+1.

Cette année, ce planning sera exceptionnellement défini en novembre à l'occasion d'une réunion qui rassemblera les membres du conseil municipal et de la commission ainsi que les présidents d'association. Cette rencontre aura lieu le samedi 9 novembre à 9h30 avec, dans un premier temps, une visite du bâtiment.

#### Elections municipales du 15 mars 2020

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020 et le 22 mars 2020 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

Aucune information n'a encore été reçue quant aux modalités de composition du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin de recueillir l'ensemble des avis des conseillers et adjoints en poste actuellement.

#### Bulletin municipal

Comme chaque année, il sera prêt à être distribué fin décembre ; la commission communication se réunira le 28 octobre à 20h00 afin de travailler à la rédaction de celui-ci.

#### Poteaux rue du Pré Vignot

Les poteaux ont été retirés, seuls demeurent ceux installés de part et d'autre des entrées de maisons.

#### Peinture logement Lusans

Une date d'intervention des agents techniques sera fixée afin de clôturer les travaux du logement de Lusans.

#### Projets ELAN

L'illumination de la commune sera à nouveau à l'ordre du jour dans les projets de l'ELAN avec une inauguration prévue le 30 novembre.

#### Transports de convois éoliens

Lors du passage de camions pour la maintenance du site éolien, des dégâts ont été occasionnés à Lusans.

Les travaux de maintenance sont désormais terminés et les réparations ont été prises en charge par ERDF.

Il a été demandé à la société en charge des transports de la grue, d'être particulièrement attentive dans la traversée du village de Lusans.

#### Date du prochain conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 13 novembre à 20h00.

Levée de séance : l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h10.

## **RÉCAPITULATIF :**

#### Délibérations :

2019-48 : Choix des coupes en forêt
2019-49 : Désignation des garants d'affouage 2020 et indemnités

2019-50 : Prix de l'eau en 2020
2019-51 : Prix de l'assainissement en 2020
2019-52 : Choix entreprise pour travaux cimetièrè
2019-53 : Participation revue officielle des sapeurs-pompiers
2019-54 : Autorisation écriture en trésorerie

Sujets abordés :

10/45 : Nomination agents recenseurs
10/46 : Salle multi-activités, travaux et réunion de commission
10/47 : Réunion associations et membres du conseil municipal
10/48 : Elections municipales
10/49 : Bulletin municipal
10/50 : Poteaux rue du Pré Vignot
10/51 : Peinture logement Lusans
10/52 : Projets ELAN
10/53 : Transports de convois éoliens
10/54 : Date de la prochaine séance du conseil municipal